Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111115conve-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

**Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bastia et le collège Simon Vinciguerra**

**Date de la convocation : 6 novembre 2026**
**Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026**
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée : 43**
**Nombre de membres en exercice : 43**
**Quorum : 22**
**Nombre de membres présents : 34**
**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

**Etaient absents** : Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Hélène SALGE.

**Ont donné pouvoir** :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI ;
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de l'Education et notamment son article L 312-10 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111115conve-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

**Considérant** que la Ville de Bastia mène une politique volontariste en faveur de la promotion, de la transmission et de la pratique de la langue et de la culture corses ;

**Considérant** que la Casa di e Lingue, située au sein de l'espace Sant'Anghjuli, constitue un lieu ouvert d'apprentissage, de découverte et d'échanges autour des langues et plus particulièrement de la langue corse et a notamment vocation à travailler en lien avec les structures éducatives, associatives et culturelles du territoire ;

**Considérant** que le collège Simon Vinciguerra, établissement scolaire implanté au cœur de Bastia, accueille des élèves de la 6e à la 3e et participe à la transmission des savoirs ainsi qu'à de nombreuses actions éducatives et culturelles., la proximité géographique entre l'établissement et la Casa di e Lingue constituant une opportunité pour développer des actions communes en faveur de la langue et de la culture corses ;

**Considérant** que le collège porte par ailleurs le nom de Simon Vinciguerra, professeur et écrivain ayant œuvré en faveur de la langue corse, ce qui confère à ce partenariat une dimension symbolique et culturelle particulière ;

**Considérant** que cette convention vise ainsi à créer des ponts entre le monde scolaire et la Casa di e Lingue, en permettant aux élèves de découvrir et de pratiquer la langue corse dans différents contextes, notamment culturels, artistiques et patrimoniaux ;

**Considérant** l'objectif de renforcer les liens entre la Casa di e Lingue et le collège, de favoriser la pratique de la langue corse par les élèves et de développer des projets communs autour de la culture, du patrimoine, de la création artistique et des médias en langue corse ;

**Considérant** que ce partenariat permettra également de rapprocher les élèves des activités et manifestations proposées par la Casa di e Lingue et de leur offrir des occasions concrètes de pratiquer la langue corse dans un cadre culturel et citoyen.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pasquale CASTELLANI,*

*Après en avoir délibéré,*
*Le conseil municipal,*
*A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Approuve** la convention de partenariat entre la Ville de Bastia et le collège Simon Vinciguerra.

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.*
*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*